



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie éolienne

Question écrite n° 47932

## Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini rappelle à M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, que le 13 mars 2009 elle attirait son attention sur la décision gouvernementale de reconduire les tarifs de rachat de l'électricité éolienne à un prix permettant à n'importe quel entrepreneur de faire fortune sans risque, avec de l'argent public. Pourtant, ce tarif avait été condamné par la Commission de régulation de l'énergie qui avait remis un avis négatif mettant en évidence des surcoûts potentiels de 2,5 milliards d'euros par an pour les consommateurs français. Les provençaux sont nombreux à l'alerter à nouveau sur les conséquences de la poursuite de l'implantation en cours de 12 à 15 000 éoliennes correspondant à un investissement qui dépassera les 25 milliards d'euros. Alors que les paysages de la France vont être ravagés et les ressources touristiques atteintes par ces machines industrielles, la quantité d'électricité qu'elles fourniront sera minime au regard des montants engagés. Ce programme va à l'encontre de toutes les mesures économiques actuelles prises par le Gouvernement pour enrayer la crise. Elle demande si on ne pourrait pas envisager un moratoire pour arrêter ce programme contesté et contestable qui entraînerait l'augmentation massive et générale du prix de l'électricité supportée par les ménages.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47932

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 mai 2009, page 4119

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)